

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de **DURNES** - 25208

Département du **Doubs**
Arrondissement de **Besançon**
Canton d'**Ornans**

N°2018 - 005

Séance du 13 avril 2018

Nombre de conseillers L'an deux mil dix huit
En exercice : **11** et le treize avril
Présents : 8 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de DURNES
Votants : 8 s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation
légale, sous la présidence de Christine GUILLAME, Maire

Vote :
voix "pour" : 8
voix "contre": 0
Abstention : 0
Tous les membres en exercice étaient présents, excepté :
Patrick JUIF : excusé sans procuration
CATTET Philippe, MAIRE Aurélien : non excusés.

Date de la convocation :
06 avril 2018
Date d'affichage :
06 avril 2018
Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code
du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire prise dans le Conseil
Mme GUILLAME Christine ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée
pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Le Maire a déclaré la séance ouverte

Objet de la délibération

Rénovation Eclairage Public de la commune

Le Maire explique que la commune de Durnes :

- s'engage à réaliser et financer des travaux de rénovation de l'éclairage public
- à DURNES
- dont le montant s'élève à 27 710,80 € HT

Et se prononce sur le plan de financement suivant :

- Emprunts 18 178,29 €
- Subvention SYDED 15 074,67 €

- sollicite l'aide financière du SYDED,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- accepte de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Economie d'Energie générés par l'opération susvisée.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Fait et délibéré à DURNES, les : jour, mois et an susdits.

le Maire,
C. Guillame

